



## Termes de référence

### **Recrutement d'un expert national pour l'appui à l'élaboration de textes réglementaires encadrant les formations hybrides ou entièrement à distance de l'Université Abdou Moumouni (UAM) au Niger**

**Date limite de dépôt de candidatures : 13 mars 2022 à 24 heures TU.**

#### **1. Contexte et justification**

L'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) met en œuvre, en partenariat avec le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du Niger, un projet dénommé « **Transition numérique et innovation pédagogique dans l'enseignement supérieur au Niger** », en abrégé « Fasaha Zamani ». Le projet est financé principalement par l'Union Européenne via le programme Wehubit mis en œuvre par Enabel.

L'objectif général du projet est d'assurer la continuité des services éducatifs afin d'atténuer l'impact de la crise COVID-19 au Niger. Son objectif spécifique est d'accroître la résilience de l'enseignement supérieur au Niger par la mise en place d'un environnement technologique, pédagogique, réglementaire et économique favorable au développement du numérique éducatif.

Dans le cadre des activités du projet, il est prévu l'élaboration du cadre réglementaire pour encadrer les formations hybrides ou entièrement à distance qui seront déployées à l'Université Abdou Moumouni. Le présent appel à candidatures vise à recruter un expert national chargé d'appuyer un expert international dans l'élaboration de ce cadre réglementaire.

#### **2. Objectifs de la mission**

L'objectif général de la mission est d'élaborer, pour le compte de l'Université Abdou Moumouni de Niamey, des textes réglementaires de portée ministérielle ou rectorale pour encadrer les formations hybrides ou entièrement à distance. Ce cadre réglementaire doit définir un ensemble de paramètres, notamment, mais sans s'y limiter :

- a. Des indications spécifiant que la formation à distance comprend :
  - Une assistance technique et pédagogique appropriée pour accompagner l'apprenant dans le déroulement de son parcours ;
  - Une information de l'apprenant sur les activités pédagogiques à effectuer à distance et leur durée moyenne ;
  - Des évaluations pendant et à la fin de la formation.
- b. Des précisions sur le déroulement pédagogique de la formation à distance, notamment :
  - La nature des travaux qui sont demandés aux apprenants et le temps estimé pour les réaliser ;
  - Les modalités de suivi et l'évaluation spécifiques aux séquences de formation à

distance ;

- c. Des informations sur les moyens d'organisation de la formation, notamment :
- Les compétences et les qualifications des personnes chargées d'assister l'apprenant durant la formation ;
  - Les modalités techniques selon lesquelles l'apprenant est accompagné ou assisté, les périodes et les lieux mis à sa disposition pour s'entretenir avec les personnes chargées de l'assister ou les moyens dont il dispose pour contacter ces personnes ;
  - Les délais dans lesquels les personnes en charge de son suivi sont tenues de l'assister lorsque cette assistance n'est pas apportée dans l'immédiat.
- d. Des moyens de contrôle de l'accompagnement et l'assistance pédagogique (côté tuteurs) :
- Les preuves de présence et d'activité d'assistance et d'accompagnement pédagogiques conservées sur la plateforme technique ;
  - Les rapports produits et publiés par le tuteur sur l'activité pédagogique et l'avancement des travaux;
  - Les données d'évaluations spécifiques, organisées par le tuteur tout le long ou à la fin de la formation ;
  - Les rapports d'activités générés automatiquement par la plate-forme pédagogique.
- e. Des moyens de contrôle de l'assiduité (côté apprenant) :
- Les preuves numériques (des activités et des dépôts) comme moyen de substitution à l'émargement ou l'appel de présence en classe ;
  - Les rapports d'activités et travaux réalisés générés automatiquement par la plate-forme pédagogique.

### 3. **Responsabilités :**

Dans le cadre de sa mission, l'expert national aura en charge les tâches suivantes :

- Servir de point focal entre l'expert international et les parties prenantes du projet (Ministère, UAM et AUF) pour les besoins de la mission ;
- Proposer les noms et contacts des personnes à interviewer et faciliter la prise de rendez-vous pour la mission de collecte de données de l'expert international à Niamey ;
- Participer aux interviews avec l'expert international ;
- Faciliter auprès des autorités du Niger la collecte des textes juridiques et réglementaires de portée nationale ou communautaire applicables à l'enseignement supérieur du Niger, et en particulier à l'enseignement à distance ;
- Relire le draft du rapport de mission de l'expert international et y faire des observations ;
- Participer à l'atelier de validation de l'étude.

### 4. **Livrables de la mission :**

- ✓ Un plan de travail, y compris la liste des personnes à interviewer ;
- ✓ Un rapport provisoire de mission décrivant la méthodologie et les résultats de la mission et comprenant

- le draft du ou des textes réglementaires
  - les copies de textes similaires pertinents encadrant les formations à distance dans d'autres pays (présentées en annexe).
- ✓ Un rapport final de mission, au même contenu que supra, et intégrant les observations et recommandations de l'atelier de restitution.

## 5. **Méthodologie :**

L'expert national participera à toutes les réunions, avec l'expert international, notamment :

- un atelier de lancement, à distance sous Microsoft Teams, sur le plan de travail provisoire des experts ;
- Les interviews et autres visites de courtoisie ;
- Un atelier de restitution en fin de mission.

## 6. **Durée de la mission :**

La durée calendaire de la mission est de deux mois, à partir de l'atelier de lancement.

La charge de travail de l'expert national est estimée à 15-20 jours/hommes.

## 7. **Qualifications et expériences de l'expert national :**

- Avoir une expérience avérée dans l'élaboration de textes juridiques ou réglementaires sur l'enseignement à distance ;
- Justifier d'un diplôme pertinent en lien avec les objectifs de la mission (BAC+5 ou plus en Sciences juridiques ou Sciences de l'éducation) ;
- Justifier de connaissances de l'écosystème de l'enseignement supérieur en Afrique de l'Ouest ;
- Avoir une parfaite maîtrise de la langue française écrite et orale.

## 8. **Dépôt des candidatures :**

La candidature devra comprendre :

- Une lettre de soumission décrivant :
  - la compréhension de la mission ;
  - la liste provisoire des personnes à interviewer (avec leurs fonctions et rattachements institutionnels) ;
  - le montant des honoraires, global et détaillé en jours/homme ;
- un curriculum vitae synthétique (maximum 4 pages) ;

## 9. **Évaluation des candidatures :**

Les candidatures seront évaluées sur la base des critères techniques (expérience, qualifications, qualité de la méthodologie proposée etc.) et financières (proposition faite).

Un classement par ordre décroissant sera établi donnant lieu aux négociations en vue d'établir le contrat de prestation de service.

---

Les candidatures doivent être soumises par courriel à l'adresse [laurent.ilboudo@auf.org](mailto:laurent.ilboudo@auf.org) avant le 13 mars 2022 à 24h TU.

**TOUTE CANDIDATURE ENVOYEE APRES CES DATE ET HEURE EST IRRECEVABLE.**